



Séparation concubinage droit du père

Par **paillason89**, le **09/02/2009** à **16:32**

Je suis actuellement en séparation d'avec mon amie. Elle ne travaille pas (licenciement pour faute professionnelle , ne venait plus à son travail).

NOus avons un fils de 18 mois, elle me menace de partir avec en me disant que je ne le reverrai pas. elle a porter plainte pour menace de mort 2 fois sans aucune preuve juste pour me retirer la garde.

elle veut la moitié de la maison et 10% de mon salaire pour elever notre fils.

je n'ai pas de quoi payer un avocat. quels sont mes droits ?

en attendant elle vit toujours à la maison et je subviens à toutes les charges. puis je le faire valoir quand elle quittera la maison?

Par **Marion2**, le **09/02/2009** à **18:39**

Bonsoir,

Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en rcommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire.